

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CLIENTS PIGMENTS

### 1. DÉFINITIONS

Au titre des présentes conditions générales de vente (les « **Conditions Générales de Vente** »), tous les termes suivants, comportant une majuscule, ont la signification ci-dessous indiquée et s'entendent tant au singulier qu'au pluriel :

- **CGU :** Désigne les Conditions Générales d'Utilisation du Site PIGMENTS ;
- **CGV :** Désigne les Conditions Générales de Vente du Site PIGMENTS ;
- **Client :** Personne physique ou morale ayant acheté une Estampe depuis le site PIGMENTS ;
- **Client Consommateur :** « Toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole » (article liminaire du Code de la consommation) ;
- **Client Professionnel :** « Toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel » (article liminaire du Code de la Consommation) ;
- **Compte Client :** Système d'accès exigeant un identifiant et un mot de passe unique et permettant d'accéder aux Fonctionnalités du Site PIGMENTS ;
- **Donnée(s) à caractère Personnel :** Désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;
- **Estampe :** Désigne la reproduction d'une œuvre d'art original et faisant l'objet des Services ;
- **Jour(s) :** Désigne un jour calendaire en France ;
- **Livraison :** Désigne la mise à disposition auprès du Client de l'Estampe qu'il a commandée sur le Site PIGMENTS ;
- **Partie(s) :** Personne qui a signé et a adhéré aux CGV et aux principes et aux obligations qu'elles contiennent ;

- **PIGMENTS :** La société ARTS AFFAIRES sous la marque « PIGMENTS », Société à responsabilité limitée au capital de 96.000 €, dont le siège est sis 141 bd Murat 75016 PARIS, régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 682 039 102, représentée par Monsieur Matthieu JACQUILLAT, en qualité de Gérant;
- **Prix :** Désigne le prix indiqué sur le Site PIGMENTS pour l'achat d'Estampes ;
- **Site PIGMENTS :** Le Site PIGMENTS internet permettant aux Utilisateurs d'avoir accès aux Services, à savoir : [www.pigments.fr](http://www.pigments.fr) ;
- **Tiers :** Désigne des personnes physiques ou morales qui ne sont pas liées par une propriété ou un contrôle commun(e) à PIGMENTS ou d'autres individus sans relation avec PIGMENTS et/ou l'Utilisateur ;
- **Utilisateur :** Désigne toute personne physique ou morale accédant au Site PIGMENTS.

## **2. OBJET DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CLIENTS**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par PIGMENTS auprès de ses Clients, désirant acquérir les Estampes proposées à la vente par PIGMENTS sur le Site PIGMENTS [www.pigments.fr](http://www.pigments.fr)

Elles précisent notamment les conditions de commande, de paiement, de livraison et de gestion des éventuels retours des Estampes commandées par les Clients.

Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes en magasin ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le Site PIGMENTS [www.pigments.fr](http://www.pigments.fr) et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

## **2. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VENTE**

Les CGV Clients sont acceptées par tout Client qui s'inscrit sur le Site PIGMENTS [www.pigments.fr](http://www.pigments.fr).

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV ainsi que des Conditions Générales d'Utilisation du Site PIGMENTS et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet lors de son inscription.

L'inscription du Client sur le Site PIGMENTS [www.pigments.fr](http://www.pigments.fr), sur l'Application vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

Le Client qui accepte les CGV Clients accepte également :

- les Conditions Générales d'Utilisation du Site PIGMENTS ;
- les Services, leur fourniture et leur exécution ;
- les Prix ;
- toutes les modalités de paiement proposées sur le Site PIGMENTS ;
- tous les éléments relatifs aux Services proposés et exclusivement décrits sur le Site PIGMENTS [www.pigments.fr](http://www.pigments.fr) ;

- tout document informatif et/ou complémentaire quant au Site PIGMENTS [www.pigments.fr](http://www.pigments.fr), aux Services et à leur utilisation fournis par PIGMENTS ;
- toute contestation sur l'un quelconque de ces points s'effectue dans le cadre du dernier article des présentes CGV.

Conformément à l'article 1119 alinéa 1<sup>er</sup> du Code civil, dès lors que le client a pris connaissance des conditions générales d'utilisation et des conditions générales de vente et les a acceptées, chacune des clauses lui sont opposables et peuvent être invoquées contre lui.

Le Site PIGMENTS et les Services s'adressent uniquement aux personnes majeures et ayant la capacité juridique ainsi qu'aux personnes morales dûment représentées. Toute inscription sur le Site PIGMENTS par une personne non majeure ou incapable est strictement interdite, sauf accord préalable et exprès de ses représentants légaux.

En s'inscrivant sur le Site PIGMENTS, le Client déclare et garantit être majeur et avoir la pleine capacité juridique.

#### **4. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par PIGMENTS, de manière unilatérale et sans préavis.

La version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le Site PIGMENTS à la date de passation de la commande, toute nouvelle passation de commande emportant acceptation le cas échéant des nouvelles CGV applicable au jour de cette nouvelle passation de commande.

Toute modification des CGV fait l'objet d'une information à destination du Client depuis le Site PIGMENTS.

### **3. DROIT ET DÉLAI DE RÉTRACTATION**

#### **3.1. Le Client Consommateur au sens du code de la consommation**

Le Client comprend et accepte que les Services lui seront fournis dès son inscription et la souscription de l'Abonnement.

Les Services seront donc pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires dont dispose le Client. Le Client renonce donc expressément à son droit de rétractation en cochant la case prévue à cet effet (article L. 221-28 du Code de la consommation).

#### **3.2. Le Client Professionnel au sens du code de la consommation**

En application de l'article L121-16-1 III du Code de la Consommation, le Client Professionnel, tel que défini dans le présent article du Code de la Consommation, ne bénéficiera pas d'un droit de rétractation.

### **4. LES ESTAMPES**

#### **4.1. CRÉATION PRÉALABLE D'UN COMPTE CLIENT**

Pour commander des Estampes depuis le Site PIGMENTS, le Client est obligé de créer préalablement un Compte Client.

La procédure permettant de créer un Compte est précisée dans les CGU.

#### **4.2. DESCRIPTION DES ESTAMPES**

Les Estampes proposées à la vente sur le Site PIGMENTS correspondent aux anciennes collections mises préalablement en location depuis le Site PIGMENTS.

Les caractéristiques principales des Estampes et notamment les spécifications, et indications de dimensions, sont présentées sur le Site PIGMENTS.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande.

Le choix et l'achat d'une Estampe est de la seule responsabilité du Client.

Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Estampe afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

En cas de doute concernant une Estampe ou tout autre élément, le Client peut prendre connaissance des contenus numériques depuis le Site PIGMENTS ou contacter PIGMENTS.

Les offres d'Estampes s'entendent dans la limite des stocks disponibles, tels que précisés lors de la passation de la commande.

#### **7. LES PRIX**

Les Estampes sont fournies aux tarifs en vigueur figurant sur le Site PIGMENTS lors de l'enregistrement de la commande par PIGMENTS, sous réserve de disponibilité à cette date.

Les prix sont exprimés en Euros, hors taxes et toutes taxes comprises.

PIGMENTS se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les Estampes seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande, sous réserve de disponibilité à cette date.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par PIGMENTS sur le Site PIGMENTS.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le Site PIGMENTS, PIGMENTS se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le Site PIGMENTS et calculés préalablement à la passation de la commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par PIGMENTS et remise au Client électroniquement lors de la réception du paiement de livraison des Estampes commandées.

## **5. FRAIS DE LIVRAISON**

Les frais de livraison sont fixés conformément aux modalités tarifaires affichés sur le Site.

## **6. PROCESSUS DE COMMANDES**

### **6.1. CRÉATION PRÉALABLE D'UN COMPTE CLIENT**

Pour commander des Estampes depuis le Site PIGMENTS, le Client est obligé de créer préalablement un Compte Client.

La procédure permettant de créer un Compte Client est précisée dans les CGU.

### **6.2. CHOIX DES ESTAMPES**

Le Client possède une totale liberté dans le choix des Estampes commandées, sous réserve de leur disponibilité.

### **6.3. VALIDATION DE LA COMMANDE**

Il appartient au Client de sélectionner sur le Site PIGMENTS les Estampes qu'il désire commander.

La commande fait apparaître :

- l'(les) Estampes sélectionnée(s) par le Client ;
- le descriptif du ou des Estampe(s) ;
- les quantités ;
- la disponibilité ;
- le prix TTC des Estampes sélectionnées par le Client ;
- la TVA et autres taxes applicables à la commande ;
- le montant total TTC de la commande.

Toutefois, afin de valider sa commande, les informations complémentaires seront demandées :

- Pour les Clients agissant à titre professionnel :
  - Dénomination sociale (le cas-échéant) ;
  - Adresse de facturation ;
  - Adresse de livraison (si différente) ;
  - N° SIREN (le cas-échéant) ;
  - N° de TVA intracommunautaire le cas-échéant).

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation électronique au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client.

Les offres d'Estampes sont valables tant qu'elles sont visibles sur le Site PIGMENTS, dans la limite des stocks disponibles.

### **1.2. CONFIRMATION DE LA COMMANDE**

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par PIGMENTS par courrier électronique.

Après avoir sélectionné et validé son paiement et pour valider sa commande, le Client doit confirmer à PIGMENTS qu'il a pris connaissance et qu'il accepte les CGV en cliquant sur la case prévue à cet effet d'une part et cliquer sur « *Je finalise ma commande* ».

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code Civil).

Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes CGV et constitue une preuve du contrat de vente.

Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Toute commande passée sur le Site PIGMENTS constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et PIGMENTS.

#### **6.4. PAIEMENT DE LA COMMANDE**

Le montant dû par le Client est le montant indiqué sur la confirmation de commande validée par le Client et transmise par email au Client.

PIGMENTS se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

#### **6.5. INFORMATION DU CLIENT**

Toute commande validée par le Client fera l'objet d'une confirmation par email incluant les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que le prix payé et la facture correspondante.

### **10. CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, par voie de paiement sécurisé, Par cartes bancaires : Visa, MasterCard, etc.

Les Estampes sont payables par l'intermédiaire d'un paiement en ligne sécurisé. Dans ce cadre, le Client doit renseigner ses coordonnées bancaires au moment de la passation de la commande.

Les Prix sont disponibles sur le Site. Des offres commerciales, promotions et/ou réductions peuvent être proposées.

Lors d'un paiement, PIGMENTS utilise les moyens d'un prestataire de paiement extérieur afin de garantir la fluidité et la qualité de ses services.

Concernant le paiement en ligne, PIGMENTS à recours à la société **STRIPE** .

La politique de confidentialité de **STRIPE** est accessible à l'adresse suivante : <https://stripe.com/fr/guides/general-data-protection-regulation>

Le prestataire collecte notamment, lors d'un paiement, des Données Personnelles concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel, ce dernier n'étant pas conservé, etc.).

Il est rappelé que PIGMENTS ne collecte et ne détient aucune donnée bancaire directement.

## **11. PREUVE DE LA TRANSACTION**

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de PIGMENTS constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

## **7. LIVRAISONS**

### **7.1. LIVRAISONS**

Les Estampes commandées et sont livrées dans un délai de trente (30) jours ouvrés à compter du jour suivant celui de la validation par le Client de sa commande.

La livraison interviendra à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande sur le Site PIGMENTS.

Les Estampes commandées par le Client seront livrées en France métropolitaine et dans les pays suivants : Belgique et Suisse.

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle de l'Estampe.

Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Estampes, les Estampes commandées seront livrées en une seule fois.

PIGMENTS s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les Estampes commandées dans un délai maximum de trente (30) jours ouvrés à compter du jour suivant celui de la validation par le Client de sa commande. Les livraisons ne pourront être réalisées les dimanches et les jours fériés.

Toutefois, si les Estampes commandées n'ont pas été livrées dans un délai de trente (30) jours ouvrés après la date de livraison prévue, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2 L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des Estampes commandées, dûment acceptées par écrit par PIGMENTS, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client.

### **7.2. MODES DE LIVRAISON**

Les Estampes sont livrées par PIGMENTS par l'intermédiaire d'un transporteur de son choix.

## **8. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ & TRANSFERT DES RISQUES**

### **8.1. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ**

Le transfert de propriété des Estampes de PIGMENTS au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdites Estampes.

### **8.2. TRANSFERT DE RISQUES**

Quelle que soit la date du transfert de propriété des Estampes, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Estampes (art. L 216-4 du Code de la consommation).

Les Estampes voyagent donc aux risques et périls de PIGMENTS.

### **8.3. VÉRIFICATIONS À EFFECTUER PAR LE CLIENT**

À l'occasion de la livraison de l'Estampe, le Client s'engage à procéder personnellement ou à faire procéder par un Tiers, à la vérification de l'Estampe et à avertir PIGMENTS de tout défaut constaté dans un délai maximum de 14 jours.

## **9. GARANTIES**

Les Estampes fournies par PIGMENTS bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, indépendamment du droit de rétractation, conformément aux dispositions légales :

- de la garantie légale de conformité, pour les Estampes apparemment défectueuses, abîmées ou endommagées ou ne correspondant pas à la commande.
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Estampes livrées et les rendant impropres à l'utilisation.

### **1.1. GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ**

PIGMENTS garantit les défauts de conformité de l'Estampe au contrat dans les conditions de l'article L211-2 et suivants du Code de la consommation.

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client :

- bénéficie d'un délai de deux ans, à compter de la délivrance du bien pour agir vis-à-vis de PIGMENTS ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance de l'Estampe.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

En cas de défaut de conformité existant lors de la délivrance, PIGMENTS s'engage en fonction de ce qui est possible et raisonnable :

- soit à remplacer l'Estampe par une Estampe identique (au regard des stocks disponibles) ;
- soit à échanger l' Estampe avec une Estampe de qualité et de prix équivalent (au regard des stocks disponibles) ;
- soit à rembourser le prix de l'Estampe dans un délai de 30 jours suivant l'exercice par le Client de la garantie légale de conformité, si le remplacement par une Estampe identique ou équivalent s'avérait impossible.

### **1.2. GARANTIE LÉGALE DES VICES CACHES**

PIGMENTS garantit les défauts cachés de l'Estampe vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Quatre conditions doivent être réunies :

- 1- le vice ou le défaut empêche le Client de faire un usage normal de l'Estampe ;

- 2- au moment de l'achat, le Client ne pouvait pas déceler le vice ou défaut affectant l'Estampe ;
- 3- le vice ou le défaut ne doit pas être la conséquence d'une mauvaise utilisation de l'Estampe ;
- 4- le Client doit agir dans un délai de deux ans à compter du jour où il a découvert le vice ou défaut pour exiger le bénéfice de cette garantie.

Si ces quatre conditions sont remplies, le Client a le choix entre :

- 1- rendre l'Estampe achetée et se faire rembourser le prix versé ;
- 2- conserver l'Estampe et demander un remboursement partiel du prix versé.

### **1.3. GARANTIE COMMERCIALE**

Les Estampes délivrées par PIGMENTS ne sont assorties d'aucune garantie contractuelle.

#### **9.1. EXERCICE DES GARANTIES LEGALES**

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer PIGMENTS, par écrit, de la non-conformité des Estampes dans un délai maximum de 14 jours à compter de la livraison des Estampes ou l'existence des vices cachés dans les délais ci-dessus visés et retourner les Estampes défectueuses dans l'état dans lequel elles ont été reçues avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...).

PIGMENTS remboursera, remplacera ou fera réparer les Estampes ou pièces sous garantie jugées non conformes ou défectueuses.

Le cas-échéant, les remboursements des Estampes jugées non conformes ou défectueuses seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente (30) jours suivant la constatation par PIGMENTS du défaut de conformité ou du vice caché.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client adressé au Client.

La responsabilité de PIGMENTS ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les Estampes sont livrées, qu'il appartient au Client de vérifier ;
- en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale de l'Estampe, d'accident ou de force majeure.

La garantie de PIGMENTS est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Estampes non conformes ou affectées d'un vice.

Le Client peut contacter PIGMENTS :

- par voie postale à l'adresse suivante : PIGMENTS, SARL ARTS AFFAIRES, 141 bd Murat 75016 PARIS ;
- ou par courriel à [contact@pigments.fr](mailto:contact@pigments.fr)
- Ou par téléphone : 07 68 62 63 74.

## **15. CLÔTURE DU COMPTE CLIENT**

### **15.1. Clôture du compte par le client**

À tout moment, le Client est en droit de se désinscrire du Site.

Le Client peut résilier son Compte Client depuis son espace personnel en ligne. À cet égard, un justificatif d'identité pourrait lui être demandé afin de valider sa clôture, notamment en cas de commande en cours.

### **15.2. Clôture du compte par PIGMENTS**

PIGMENTS pourra supprimer le Compte d'un Client en cas :

- De non-respect, par le Client, des présentes CGV Clients ou des CGU du Site, sans préavis ni indemnité ;
- D'inactivité du Compte (absence de connexion au Compte) pendant une durée continue de 24 (vingt-quatre) mois, conformément à LA Politique de Protection des Données. À cet égard, PIGMENTS informerait le Client concerné de la fermeture prochaine de son Compte Client et de ses conséquences, au moins 1 mois avant la désactivation. À défaut de réponse ou en cas de réponse confirmant la suppression, le Compte Client serait définitivement supprimé.

### **15.3. Conséquence de la clôture du compte client**

En cas de clôture de son Compte, l'intégralité des Données concernant le Client serait purement et simplement effacée de manière définitive et sécurisée.

Le Client ne pourrait plus accéder à son Compte ni aux Données stockées par PIGMENTS.

Certaines Données strictement anonymisées et statistiques pourraient toutefois être conservées par PIGMENTS.

## **16. IMPRÉVISION**

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion des présentes CGV, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurerait au-delà de trois mois, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « **RÉSOLUTION POUR IMPRÉVISION** ».

## **10. EXÉCUTION FORCÉE EN NATURE**

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance dispose du droit de requérir l'exécution forcée en nature des obligations découlant des présentes.

Conformément aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, le créancier de l'obligation pourra poursuivre cette exécution forcée après une simple mise en demeure, adressée au débiteur de l'obligation par une lettre recommandée avec accusé de réception, ayant pour objet la mise en demeure, demeurée infructueuse, sauf si celle-ci s'avère impossible ou s'il existe une disproportion manifeste entre son coût pour le débiteur, de bonne foi, et son intérêt pour le créancier.

La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, demander la résolution du contrat selon les modalités définies à l'article « **RÉSOLUTION DU CONTRAT** ».

## **11. EXCEPTION D'INEXÉCUTION**

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cependant, si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà de 30 jours à compter de la constatation de l'empêchement par lettre recommandée avec accusé de réception, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations.

## **12. FORCE MAJEURE**

Pigments ne pourra être tenu pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Les Clients conviennent que l'épidémie de Covid-19 constitue un cas de force majeure et que Pigments ne sera pas tenue pour responsable de la non-exécution ou de retards dans l'exécution des Services qui seraient la conséquence directe ou indirecte de cette épidémie.

## **19. RÉSOLUTION DU CONTRAT**

### **12.1. Résolution pour imprévision**

La résolution pour l'impossibilité de l'exécution d'une obligation devenue excessivement onéreuse ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, intervenir que 30 jours après la réception d'une mise en demeure déclarant l'intention d'appliquer la présente clause notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extra-judiciaire.

### **12.2. Résolution pour inexécution d'une obligation suffisamment grave**

La Partie victime de la défaillance pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie Défaillante, la résolution fautive des présentes, 30 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

### **12.3. Résolution pour force majeure**

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, avoir lieu que 30 jours après la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

## **13. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ DE PIGMENTS**

Le Client est seul responsable de toutes ses communications et interactions avec d'autres Utilisateurs du Site PIGMENTS ou des Services et avec les autres personnes avec lesquelles il communique ou est en contact lorsqu'il utilise le Site PIGMENTS ou les Services.

Le Client comprend que PIGMENTS n'essaiera pas de vérifier les déclarations des Utilisateurs sur le Site PIGMENTS ou les Services.

PIGMENTS ne fait aucune déclaration ou garantie concernant le comportement des Utilisateurs du Site PIGMENTS ou des Services ou concernant leur compatibilité avec des Utilisateurs actuels ou futurs du Site PIGMENTS ou des Services.

Le Client accepte de prendre des précautions raisonnables lorsqu'il communique ou lorsqu'il a des contacts avec d'autres Utilisateurs du Site PIGMENTS ou des Services et avec toute personne avec qui il communique ou à des contacts dans le cadre de l'Utilisation du Site PIGMENTS ou des Services, plus spécifiquement dans l'éventualité où les Utilisateurs décideraient de se rencontrer hors ligne ou en personne, que cette rencontre soit ou non organisée par PIGMENTS.

PIGMENTS exclut expressément toute responsabilité pour tout(e) acte ou omission de la part de tout Utilisateur du Site PIGMENTS et des Services ou autres Tiers.

## **14. INFORMATIQUES ET LIBERTÉS - DONNÉES NOMINATIVES**

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et du Règlement général de la Protection des données (RGPD) entrée en application le 25 mai 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de PIGMENTS chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire Site PIGMENTS répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités suivantes : le Client dispose d'un droit

d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et d'opposition sur les données nominatives auprès de PIGMENTS qu'il peut exercer en s'adressant à :

- [contact@pigments.fr](mailto:contact@pigments.fr) ;
- ou à PIGMENTS, SARL ARTS AFFAIRES, 141 bd Murat 75016 PARIS.

## **22. LISTE ANTIDÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE**

Lorsque le traitement de la commande implique la collecte de vos données téléphoniques, vous pouvez inscrire gratuitement, conformément aux articles L.223-1 et R.223-1 du Code de la consommation, votre numéro de téléphone sur le Site PIGMENTS « <http://www.bloctel.gouv.fr/> » sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, dénommée « Bloctel ».

Cette inscription vous permet de ne pas être sollicité par téléphone au sujet d'une offre commerciale.

Il est rappelé que cette opposition n'est notamment pas applicable :

- en cas de relations contractuelles préexistantes entre le professionnel et le consommateur, sauf refus exprès du consommateur d'être contacté par téléphone ;
- aux consommateurs ayant demandé à être rappelés.

## **23. INFORMATION – RÉCLAMATION**

Pour toute information, réclamation ou question relatives au présent Contrat et son application ainsi qu'aux Services eux-mêmes, le Client devra s'adresser à PIGMENTS :

- Par mail à l'adresse : [contact@pigments.fr](mailto:contact@pigments.fr) ;
- Ou par téléphone : 07 68 62 63 74.

Les réclamations reçues seront traitées dans un délai maximum de 7 jours à compter de leur réception.

## **24. NULLITÉ PARTIELLE – INDÉPENDANCE DES CLAUSES**

L'annulation éventuelle d'une ou plusieurs clauses du présent contrat par une décision de justice ou encore d'un commun accord entre les Parties ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leur plein et entier effet pour autant que l'économie générale du contrat puisse être sauvegardée.

## **15. LANGUE**

De convention expresse entre les Parties, les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## **16. DROIT APPLICABLE**

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

## **17. LITIGES – JURIDICTION COMPÉTENTE**

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal compétant dans les conditions de droit commun.

Par ailleurs, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre afin de résoudre leurs différends à l'amiable, préalablement à toute procédure judiciaire.

**18. CONTACT**

Pour toute demande d'informations ou tout contact, le Client peut contacter PIGMENTS aux adresses suivantes :

- Par mail à l'adresse : [contact@pigments.fr](mailto:contact@pigments.fr) ;
- À l'adresse postale : PIGMENTS, SARL ARTS AFFAIRES, 141 bd Murat, 75016 PARIS

**ANNEXE 1. FORMULAIRE DE RÉTRACTATION**

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le Client Consommateur souhaite se rétracter de la commande passée sur PIGMENTS, sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables.

À l'attention de :

PIGMENTS  
SARL ARTS AFFAIRES  
141 bd Murat  
75 016 PARIS

Je notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la commande de l'Estampe dont les références sont rappelées ci-dessous :

Commande du :

Numéro de la commande :

Nom du Client :

Adresse du Client :

.....  
.....  
.....  
.....

Fait à :

Le :

Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)